



Mars 2014

Al Louarn

Bulletin des sections finistériennes de Bretagne Vivante

Bretagne Vivante SEPNEB
186 rue Anatole France
B.P. 63121
29231 Brest cedex 3

Tél : 02 98 49 07 18

brest@bretagne-vivante.org

Port de Concarneau : dragage du bassin du Moros (2012) : notre bilan du suivi

Un Comité de Suivi des opérations de dragage a été mis en place par le Conseil Général, à la demande des collectivités locales et des associations relayées par le Commissaire-Enquêteur.

Au total 6565 m³ (au lieu de 8000 m³ envisagés) ont été dragués mais on a extrait 347 tonnes de macro-déchets (en tous genres : ferraille, chariots, vélos...), ce qui est impressionnant pour une si petite surface et cela montre l'image que la population peut avoir de la mer et des ports: celle d'une décharge.

Destinataire :

Les préoccupations de notre association se portaient sur les pollutions éventuellement engendrées pour le milieu marin et/ou à terre. Nous nous sommes donc intéressés au niveau de contamination des sédiments dragués, à la qualité des eaux de ressuyage rejetées dans le port et à la qualité du stockage à Combrit (Ty Coq), centre ouvert par le Conseil Général pour les déblais des ports dont il a la gestion. Dès le départ les analyses ont montré que les taux de pollution étaient trop élevés pour une immersion en mer. Il a donc fallu traiter à terre dans le cadre de la filière « déchets », en pleine évolution réglementaire et technique pour ce type de déchet très spécifique.

Dans ce numéro :

<i>Port de Concarneau : bilan de suivi dragage</i>	1 2
<i>Projet Carabes à Brélès</i>	3\4
<i>Sage Bas-Léon : Rester au milieu du qué ou avancer</i>	5
<i>Stade brestois : une affaire close</i>	6

Le projet se voulait exemplaire et voulait contribuer aux programmes expérimentaux en cours visant à la mise au point de technologies permettant une valorisation à terme de ces déchets qu'ils soient classés « inertes » ou même « non dangereux ». Il a donc consisté en une déshydratation à terre, à un mélange des sédiments avec un liant pour épaissir et au stockage du produit obtenu en Centre de Stockage Spécifique.

Nous avons demandé, dans ce cadre, qu'au delà des analyses de surface réalisées avant le dragage, soient effectuées des analyses pendant le dragage en profondeur, après la déshydratation et après le traitement avec le liant pour que l'on ait une bonne connaissance des sédiments au départ, ainsi qu'une connaissance de l'influence du traitement et de la nature chimique du produit stocké à Ty Coq. Nous n'avons pu les obtenir pour l'ensemble des sédiments (par échantillonnage) mais seulement pour un prélèvement d'1m³ prélevé ponctuellement et traité en parallèle.

La pollution des sédiments était due principalement (hors chlorures) au cuivre, au zinc et surtout au TBT (Tributylétain). Il a été confirmé que les niveaux atteints ne permettaient pas de les classer « déchets inertes » mais plutôt « déchets non dangereux ». Il fallait donc soit les décontaminer pour les valoriser soit les stocker dans un centre « spécifique », les centres de classe 2 n'étant pas adaptés à cause des taux très élevés de chlorures. Pour la première solution appli-

Retrouvez-nous sur
le web !

<http://www.bvbrest.org/>

www.bretagne-vivante.org

<http://www.forumbretagne-vivante.org/>

<http://bretagnevivante-quimperle.over-blog.com/>

cable éventuellement dans l'avenir, 30 m3 ont été envoyés à Caen pour le programme expérimental SETARM d'utilisation en technique routière.

Pendant le traitement à quai, les niveaux de contamination des eaux rejetées dans le port, grâce aux filtres à charbon, ont été très en dessous des seuils imposés par l'arrêté préfectoral sauf une fois en mars (pour l'arsenic en particulier) ce qui a entraîné le changement des filtres. La déshydratation et le traitement par le liant hydraulique n'ont pas modifié sensiblement les niveaux de pollution à prendre en compte. Cette phase n'a donc n'a pas rôle de décontamination et n'a pas entraîné de « déclassement » du déchet mais ce n'était pas non plus son objectif. Le principal problème s'est manifesté pendant les opérations de remplissage du casier de Ty Coq. Le casier est alors ouvert et les eaux récupérées dans le bassin de rétention étaient beaucoup trop chargées en TBT pour res-

pecter l'arrêté préfectoral d'autorisation de rejet dans le milieu naturel. Il a donc été installé une unité de traitement par osmose inverse pour filtrer les 1600 m3 du bassin de rétention.

Le stockage de Ty Coq étant une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE), il sera maintenant suivi, au niveau de la nappe phréatique et du bassin de rétention, par une CLIS (Commission Locale d'Information et de Suivi) sous l'autorité du préfet.

Il reste à attendre les résultats de Caen pour savoir si les sédiments de Concarneau seront un jour valorisables.

En conclusion on peut dire que tout a été mis en œuvre pour que l'arrêté d'autorisation soit respecté mais que les niveaux de pollution atteints, particulièrement en TBT, entraînent la mise en place de technologies normalement utilisées pour l'eau potable et non

pour les eaux usées. Il devient donc urgent de limiter les pollutions en amont, sur les quais. Le non respect des réglementations pour la protection de l'environnement sur le port se traduit par des coûts et surcoûts importants pour la collectivité. On peut aussi rappeler que le bassin du Moros n'est pas la partie la plus contaminée du port et l'on sait donc ce à quoi il faut s'attendre pour les dragages à venir. Enfin l'état des eaux littorales et celui de la ressource halieutique ainsi que les conventions internationales signées par la France font que l'immersion ne doit intervenir qu'en dernier lieu, après avoir étudié toutes les autres possibilités. Le traitement à terre va donc se généraliser et notre association est particulièrement attentive aux projets qui vont dans ce sens.

Michel Beucher, Jean-Pierre Briatte
Section Concarneau-Trégunc

A LIRE

Paléoanthropologue au Collège de France, Pascal Picq, s'alarme dans son dernier livre "de Darwin à Lévi-Strauss", du risque que fait courir à notre espèce, le mode de développement actuel.

Les atteintes concernent la diversité sous toutes ses formes : animale, végétale, linguistique, culturelle. Darwin a d'ailleurs été le premier à se rendre compte des dégâts causés par la révolution industrielle. Il a révélé le rôle indispensable de la biodiversité, même quand elle est invisible, et a consacré son dernier livre, en 1881, aux vers de terre.

Montrant le rôle éminent joué, depuis la dernière glaciation, par ces petits animaux, mais représentant une biomasse énorme. Ceux-ci *"n'ont cessé de remuer la terre, de transporter des matières organiques et, in fine, de produire de l'humus."*

"Sans l'incessant labeur des vers de terre, les agriculteurs, et donc les civilisations qui en sont les filles, n'auraient tout simplement pas été !"

Et pourtant, nos énormes tracteurs en compactant le sol les écrasent allègrement.

Les vers de terre ne sont pas tout seuls, 80 % de la biodiversité se trouvent dans les 30 premiers centimètres de la terre.

Nous assistons aussi à l'extermination des langues et des cultures, phénomène dénoncé par Claude Lévi-Strauss,

Par exemple *"les boeufs de nos hamburgers, majoritairement importés d'Amérique Latine, ont été nourris avec du soja transgénique dans des champs pris sur la forêt tropicale, ce qui a participé à l'éradication des singes et surtout des derniers peuples Amérindiens."*

"Aussi, chaque fois que nous croquons un hamburger, nous croquons un peu de la diversité biologique mais aussi culturelle du monde".

Jean-Pierre Le Gall Section Rade de Brest

Projet Carabes à Brélès.

Ce projet a débuté suite à un contact avec Bernard Colin, agriculteur investi dans le réseau TCS. La question que se posent les membres de ce réseau est la suivante : est-ce que nos pratiques culturales ont un impact favorable sur les carabes, auxiliaires des cultures reconnus ?

Afin de tenter d'y répondre, un groupe d'une dizaine de personnes de Bretagne Vivante s'est engagé dans un protocole de suivi des carabes. Nous avons calqué une expérimentation menée par l'INRA à Rennes sur Brélès.

L'opération a consisté à placer 16 pièges Barber dans deux parcelles (parcelles ensemencées avec un mélange de blés) :

- l'une grande et entourée de haies plantées récemment, (parcelle A)
- l'autre plus petite est ceinturée d'une vieille haie dense sur talus appartenant à un maillage bocager bien conservé. (parcelle B)



Piège Barber



Un premier tri sur place



Qu'est-ce que les TCS ?

De plus en plus d'agriculteurs adoptent les Techniques Culturales Simplifiées (TCS) qui limitent, voire abandonnent, le labour ou le travail du sol avec des outils à dents, car c'est une technique de production moins coûteuse.

D'autres motivations peuvent être à l'origine de cette évolution :

- difficulté de maintenir le labour dans certains milieux (sols usants, terres caillouteuses...)
- souhait de maintenir un niveau de matières organiques élevé à la surface du sol
- et enfin des motivations plus environnementales comme le souci de limiter les phénomènes d'érosion.

À ce sujet, les récents événements (*inondations en Bretagne et ailleurs...*) posent de façon récurrente non seulement la question de l'imperméabilisation des sols mais également celle de l'impact des techniques culturales sur la circulation de l'eau.

L'impact sur le stockage de carbone dans le sol peut aussi être signalé. À titre d'information, sur l'essai de travail du sol longue durée, en place depuis 30 ans sur la station ITCF de Boigneville, l'augmentation de carbone stocké après 28 ans sans labour est de 5 t/ha. Cette augmentation est obtenue durant les 20 premières années, le stock étant ensuite stable

On sait que le semis sans labour représente environ 30% des blés et près de 40% des colzas, mais la répartition sur le territoire est très variable : plus de 50% des blés en Midi-Pyrénées et moins de 5% en Bretagne.

C'est une orientation intéressante mais sa mise en pratique n'est pas simple et, revers de la médaille, le recours aux herbicides s'avère indispensables.

Débute maintenant le travail de détermination des captures. Et ce n'est pas une mince affaire car les participants ne sont pas des « carabidologues ». Donc, c'est l'occasion de se former. Heureusement, nous avons de bons outils issus de l'expérience rennaise et, en plus il y a dans le réseau Bretagne Vivante quelques spécialistes auxquels nous allons avoir recours pour vérifier notre travail.

La « manip » s'organise tranquillement. D'abord un tri des pots venant du terrain. On sépare les araignées qui seront confiées au GRETIA qui travaille sur le sujet (pas de gaspillage), on trie les coléoptères, qui comprend la famille des carabidae et on conserve aussi ceux qui reste (toujours l'idée de ne pas perdre l'information).

Ça c'est assez simple.

La deuxième phase consiste en la détermination et le comptage des carabidae compris dans le groupe des coléoptères. Là, on a le choix entre en gros 165 espèces dont la taille est comprise entre 2mm et 40 mm !

Actuellement, un groupe se réunit tous les lundis pour s'atteler à cette tâche. Nous avons la chance d'être hébergés pour cela à la fac des sciences de Brest qui nous permet d'utiliser les ressources du labo (loupes binoculaires performantes, docs, etc...). On est en quelque sorte en formation continue en carabes, et c'est passionnant.

L'objectif est de répondre à l'interrogation des agriculteurs. Bien sûr, il est trop tôt pour le faire, l'analyse débute. Toutefois, les récoltes de terrain nous ont permis de constater qu'on trouvait plus de choses dans la petite parcelle bocagère. Nous verrons si cela se confirme.

Participer à cette action vous intéresse ? Contactez Stéphane Wiza (stephane.wiza@bretagne-vivante.org) ou Luc Guihard (lucguihard@bretagne-vivante.org) pour rejoindre le groupe.

Vous n'y connaissez rien en carabes, ce n'est pas grave, nous non plus avant de commencer.

Les carabes font partie de l'ordre des coléoptères comme les scarabées, coccinelles, hannetons, etc...qui sont caractérisés surtout par leurs deux paires d'ailes.

La première paire d'ailes, quelquefois très colorée, les élytres, forme la carapace de ces insectes et la deuxième paire, les ailes membraneuses, servent au vol.

Les carabes eux (ceux de chez nous tout au moins) sont soit inaptes au vol soit ont des capacités limitées. Ce sont surtout des "piétons" qui peuvent se carapater à toute vitesse. Ils sont le plus souvent nocturnes. On les rencontre partout, dans tous les milieux, toutefois on distingue notamment les espèces forestières des espèces des milieux agricoles.

Que ce soit au stade larvaire ou au stade adulte, ils sont généralement carnivores et prédateurs de vers, de chenilles, de limaces et d'escargots mais certains sont phytophages. Les carabes sont eux-mêmes la proie des crapauds, hérissons, musaraignes et oiseaux tels que les pies ou les corbeaux freux par exemple.

Par rapport à la grande majorité des insectes la longévité des carabes est importante puisqu'elle peut atteindre 3 ans. Ils hibernent en terre, dans une vieille souche ou encore sous les mousses.



Ptérostichus madidus 13 à 17 mm
un carabe commun en Bretagne

Les carabes sont considérés comme bio-indicateurs de l'état de la biodiversité dans les champs et milieux ruraux. Leur inventaire ou le suivi de quelques espèces (ex *Carabus auratus*, *Amara aenea*, *Harpalus affinis* et *Calathus fuscipes* en France) est l'un des moyens d'évaluation environnementale de la qualité du milieu cultivé. Les 4 espèces ci-dessus citées sont toujours plus présentes dans les milieux cultivés selon les principes de l'agriculture biologique, qu'en zones d'agriculture intensive.

Des travaux scientifiques récents ont aussi montré que les espèces de carabes phytophages peuvent aussi jouer un rôle dans le contrôle des adventices, notamment en consommant ou blessant leurs graines.

Luc Guihard, Jean-Paul Le Coz
Section Rade de Brest

SAGE BAS-LEON 2015, 2021, 2027...: RESTER AU MILIEU DU GUE OU AVANCER ?

La commission locale de l'eau du Bas Léon a validé le projet d'actions du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) à Lesneven le 31 janvier 2014, par 28 voix pour, une abstention et un vote contre, celui du représentant des associations de protection de l'environnement.

La communication limitée autour des travaux de ce SAGE n'a pas facilité l'accès du public aux données et aux enjeux du territoire. Lors de ce vote, nous étions les seuls représentants du collège des usagers.

Suite à l'enquête publique nous déplorons que les propositions et remarques des habitants lors cette enquête publique soient très peu ou pas intégrées dans le projet de SAGE:

- un seul engagement chiffré de 30 % pour réduire la pression azotée dans la baie de Guissény, quand le SDAGE dénombre 17 bassins versants des 17 sites touchés par la prolifération d'algues vertes, et d'y engager des actions ambitieuses pour réduire les nitrates sans attendre le résultat des études

- pas d'objectif sur le pourcentage de surface agricole utile en agriculture biologique et celui de la surface en herbe (disposition 9)

- pas d'objectif d'atteindre le niveau 5 «zéro phyto» de la charte d'entretien des espaces communaux dans un délai de 6 ans, comme le prévoit pourtant la réglementation au 01/01/2020

- pas de délai pour diversifier les ressources d'alimentation en eau potable

- pas de banques de données accessibles au public

Le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) doit pour autant définir les mesures prioritaires à engager sur les bassins versants.

Depuis 2007, les associations de protection de l'environnement ont participé activement aux travaux d'élaboration de ce SAGE, au sein des commissions de travail, en com-

mission locale de l'eau, et lors de l'enquête publique.

Après la phase d'état des lieux et de diagnostic, les priorités retenues avaient été validées par la CLE il y a

un an, avec le soutien des associations de protection de l'environnement.

Le programme d'actions à engager dès maintenant ne peut cependant pas se limiter à un catalogue de recommandations basées sur le seul volontariat. La multiplication des diagnostics a en effet un coût. Cette logique de constat ne mobilise plus à présent les acteurs pour engager de réels changements de pratiques. Dans le cadre du programme algues vertes de la baie de Guissény engagé de 2012 à 2015 pour un coût de plus de 3 millions d'euros, sur un objectif de conversion en herbe de 122 hectares, nous n'en sommes aujourd'hui qu'à 7 hectares, et aucune conversion en bio.

La transition vers des systèmes moins intensifs passe par des mesures innovantes et ambitieuses.

Pour interrompre la prolifération des algues vertes sur le littoral, il est urgent de réduire les teneurs de nitrates dans tous les cours d'eau pas seulement sur le Quillimadec. Pour cela, il est indispensable de se donner objectifs et moyens d'augmenter les superficies en herbe et en agriculture biologique, en précisant leurs pourcentages de surface agricole utile dans le SAGE. La préservation des eaux et des milieux aquatiques implique la constitution de réserves foncières par les collectivités territoriales. Comme cela existe déjà ailleurs, la mise en place de baux environnementaux ou de convention encouragent l'installation d'agriculteurs bio et les échanges de terres pour augmenter la part d'herbe.

Pour limiter le ruissellement du phosphore des bassins versants et préserver la biodiversité des estuaires, les programmes de reconsti-

tution et d'entretien du bocage (Breizh Bocage) doivent dépasser le stade expérimental et être étendus sur l'ensemble du territoire du SAGE Bas-Léon.

Pour réduire les pollutions bactériennes dans les eaux littorales, il faut préserver le rôle de filtre et le potentiel biologique des zones humides, par leur restauration lorsqu'elles sont dégradées et par une gestion appropriée, en y interdisant les épandages de déjections animales et de pesticides.

Pour garantir l'autonomie des communes dans leur approvisionnement en eau potable, réduire les coûts et responsabiliser les consommateurs, la réouverture et l'entretien des captages d'eau souterraine, ainsi que celui de leurs périmètres de protection, est nécessaire. Le processus de fermeture de ces captages qui a prévalu dans les années 80/90 doit être inversé car ces ressources ne peuvent plus être gaspillées ni sacrifiées.

Le projet de SAGE doit cibler et chiffrer les mesures permettant d'atteindre les résultats, et ne plus se contenter de simples encouragements.

Afin de ne pas continuer à jeter de l'argent public à la mer, le représentant des associations de protection de l'environnement vote CONTRE ce projet. Pour Alain Corre qui les représente « *ce Programme d'action ne s'engage pas sur des objectifs ambitieux et chiffrés et risque donc de n'apporter rien de plus que l'application de la réglementation en vigueur.* »

Pour la restauration de la qualité des eaux et des milieux aquatiques, il y est urgent de dépasser constats et vœux pieux, afin d'engager enfin des actions ambitieuses et innovantes sur le terrain.

Le représentant à la CLE du SAGE Bas-Léon

Alain CORRE

L'affaire du centre de formation du stade brestois : une affaire close.

L'affaire relative au projet d'implantation à Plougastel-Daoulas d'un centre de formation et d'un centre de vie pour les footballeurs du Stade Brestois a trouvé son épilogue en fin de l'année 2013. Malgré de multiples mises en garde, une procédure de révision simplifiée du PLU de Brest Métropole Océane avait conduit, à la demande du maire de Plougastel transformé en négociateur foncier, au déclassement de 10 ha de zones naturelles et agricoles (au mépris de la présence de zones humides et d'espèces protégées) pour permettre l'implantation de ce projet. Bretagne Vivante avait donc été contrainte de recourir à des procédures contentieuses.

Lutte du pot de terre contre le pot de fer pensaient certains au vu de la popularité du football, des millions d'euros d'investissement annoncés, des promesses faites aux clubs locaux ...et par voie de conséquence du soutien apporté au projet par une grande partie des élus locaux de Plougastel ou de BMO.

Mais pourtant la lutte fut couronnée de succès : le Stade Brestois a retiré son projet avant même le jugement par le tribunal administratif, puis le préfet du Finistère a annulé son arrêté relatif à l'autorisation "loi sur l'eau" et enfin, la révision générale du PLU de BMO a consacré le retour des terrains au zonage antérieur. Nos recours contentieux n'ayant plus de raisons d'être, nous en avons informé le tribunal administratif au fur et à mesure que nous en avons confirmation, lequel nous a donné acte de nos désistements dans les recours introduits au titre de la loi sur l'eau (25/11/2013), de la révision simplifiée du PLU et du permis de construire (23/12/2013).

L'affaire close, il convient d'en tirer quelques réflexions

- **Sur la démocratie dans la conduite des projets et des procédures publiques** : dans ce projet comme dans tant d'autres, nous ne pouvons que nous interroger sur la place de la démocratie dans la conduite des projets portés par des élus et l'apparence démocratique donnée à la consultation des citoyens et des associations dans les procédures publiques. Sans même une consultation du conseil municipal, un maire décide de sa seule initiative l'implantation d'un projet dans un lieu où les règles d'urbanisme ne le permettent pas. Qu'importe, on changera les règles... "*Je m'occupe des négociations foncières...une modification du plan local d'urbanisme (PLU) sera nécessaire mais comme il s'agit d'un projet sportif, il bénéficiera d'une dérogation*" affirme le maire au Télégramme de Brest en octobre 2011.

A aucun moment il n'est envisagé que l'instruction du dossier fasse apparaître une incompatibilité du projet avec les enjeux du patrimoine naturel alors même que c'est à leur intérêt naturel et agricole que ces terrains doivent leur classement au PLU.

A aucun moment l'hypothèse d'une enquête publique remettant le projet en cause n'effleure l'écu sûr de lui. Un rapport négatif du commissaire enquêteur ne semble pas même concevable. L'accord de BMO est annoncé comme déjà acquis avant même que les citoyens n'aient pu s'exprimer...

- **Sur la fragilité de la démocratie** : si la légitimité de l'action de Bretagne Vivante n'a jamais été mise en cause par le Président du club, Michel Guyot, il n'en fut pas de même ni de la part d'autres responsables, engagés dans ce qui apparaîtra au fil du temps comme une lutte interne pour le contrôle du club, ni des clubs de supporters qui

multiplieront injures publiques et menaces, tant à l'égard de l'association que de ses militants ou de ses salariés, notamment anonymement sur internet (anonymat bien relatif d'ailleurs, puisqu'il vaudra à neuf d'entre eux une convocation chez le procureur...). Enfin, pour certains des élus de Plougastel, demander le respect des lois ne peut être que le fait "d'écologistes intégristes" et d'un calcul politicien.

- **Sur la difficulté à faire prendre en compte par des médias** à la recherche permanente du sensationnel, que l'obstacle réellement rencontré par le Stade Brestois résulte d'une volonté d'élus de s'affranchir des règles d'urbanisme et que la présence d'espèces protégées n'a rien d'étonnant dans des zones reconnues au PLU comme d'intérêt naturel. Au demeurant, les attaques focalisées sur l'escargot de Quimper (dont la France vient de confirmer auprès de l'Europe qu'il reste malheureusement dans un état de conservation défavorable), doivent nous interroger tant sur la prise en compte réelle des enjeux de préservation de la biodiversité dans notre pays, que sur la capacité des médias à quitter le "buzz" et le colportage des affirmations péremptoires pour transmettre une information vérifiée et validée.

- **Sur l'importance de maintenir l'indépendance de Bretagne Vivante** et sa capacité à concilier des partenariats avec les pouvoirs publics et les collectivités, tout en assurant, y compris si nécessaire devant les tribunaux, la défense du patrimoine naturel, qui constitue son objectif statutaire principal et sa raison d'être.

Daniel Malengreau

Section Rade de Brest